

① Implantation du bassin haut de l'adduction : M. Chomé pense que le premier problème à résoudre est celui de l'implantation du bassin haut de l'adduction complémentaire de Ludes. Ses données sont exposées à l'aide d'un plan sur lequel on a indiqué la limite de la zone d'habitation prévue au plan d'urbanisme de la Moyenne-Moselle, ainsi que la modification que le Conseil voudrait y apporter : en déplaçant vers l'amont de 120 m, les réservoirs, - coût financier prévu 15 000 F, on peut desservir en eau un terrain de part et d'autre du V.O. de Charvigny, d'une vingtaine d'hectares, sur lequel les conditions de construction sont optimales. Le problème est double : technique (les pompes seront-elles suffisantes pour supporter cette augmentation de pression) - et financier. M. le Sous-Préfet laisse aux techniciens la solution du problème technique. Quant au financement, cela ne pose pas de problème. Cette amélioration fait partie intégrante de l'adduction complémentaire et est à ce titre subventionnable. La part communale sera trouvée par l'emprunt.